**1. Un audit financier et comptable est :**

Réponse : b)
**Un contrôle des documents comptables.**

**Explication :** L'audit financier et comptable consiste à examiner les états financiers, les documents comptables et les pièces justificatives afin de vérifier leur régularité, leur sincérité et leur conformité au référentiel comptable applicable.

Son objectif est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion sur les états financiers.

**2. L'audit opérationnel :**

Réponse : d)
**Aucune réponse.**

**Explication :** L'audit opérationnel vise principalement à évaluer :

- L'efficacité des activités et des processus ;
- L'efficience dans l'utilisation des ressources ;
- La performance des différentes fonctions de l'entreprise ;
- La maîtrise des risques opérationnels ;
- Le respect des procédures et des objectifs fixés.

Les propositions a), b) et c) correspondent davantage à l'audit financier et comptable ou à la certification des comptes.

**3. Le contrat entre un auditeur et son client est :**

Réponse : a)
**Une lettre de mission.**

**Explication :** La lettre de mission est le document qui formalise les relations professionnelles entre l'auditeur et son client.

Elle précise notamment :

- L'objectif et l'étendue de la mission ;
- Les responsabilités de l'auditeur ;
- Les responsabilités de la direction ;
- Les modalités d'intervention ;
- Les honoraires et les conditions de réalisation.

**4. Quel(s) composant(s) du modèle du risque d'audit l'auditeur ne contrôle-t-il pas ?**

Réponse : d)
**Le risque inhérent.**

**Explication :** Le modèle du risque d'audit comprend trois composantes :

1. **Risque inhérent (RI) :** risque d'anomalies significatives lié à la nature même de l'activité, des opérations ou des comptes. L'auditeur ne peut pas le supprimer.
2. **Risque lié au contrôle (RLC) :** risque que le système de contrôle interne ne prévienne pas ou ne détecte pas les anomalies. Il dépend de l'efficacité du dispositif de contrôle interne.
3. **Risque de non-détection (RND) :** risque que les procédures d'audit ne permettent pas de détecter une anomalie significative. L'auditeur peut agir sur ce risque en adaptant ses travaux.

Formule :

RA=RI X  RLC X  RND

Où RA représente le risque d'audit.

**Précision :** L'auditeur ne maîtrise directement ni le risque inhérent ni le risque lié au contrôle. Il peut toutefois agir sur le risque de non-détection.

**5. Les éléments probants sont :**

Réponse : c)
**Des pièces justificatives.**

**Explication :** Les éléments probants sont les informations utilisées par l'auditeur pour parvenir à ses conclusions et fonder son opinion.

Ils peuvent comprendre :

- Les factures et les bons de commande ;
- Les relevés bancaires ;
- Les contrats ;
- Les confirmations externes ;
- Les procès-verbaux ;
- Les observations physiques ;
- Les rapprochements comptables.

Selon la norme ISA 500, les éléments probants doivent être suffisants en quantité et appropriés en qualité (pertinence et fiabilité).

**À retenir**

- Audit financier : régularité et sincérité des états financiers.
- Audit opérationnel : efficacité, efficience et performance.
- Lettre de mission : formalisation de la mission d'audit.
- Risque inhérent : lié à la nature de l'activité.
- Risque de non-détection : dépend des procédures mises en œuvre par l'auditeur.
- Éléments probants : fondement de l'opinion de l'auditeur.